

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2025.

Présents élus : Pascal TORRION, Maire, Michèle BETTWY, 1^{ère} adjointe, Paulo BRIGIDA, 2^{ème} adjoint, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE,

Présents administrés : René Bettwy, Marie Marchand, Bernadette Lovison, Maxime Sylvestre

La séance commence à 18h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance :

Paulo Brigida est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent.

Après concertation le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

3) Présentation du budget par Maxime Sylvestre

L'intervenant explique chaque ligne du compte de gestion ainsi que du budget primitif. Il explique aux conseillers les lignes budgétaires et les montants alloués.

4) Approbation du compte de gestion du budget principal

Monsieur le maire, expose au conseil municipal que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours du dernier exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune. Le compte de gestion du budget principal présenté par le comptable public, est en tout point conforme au compte administratif.

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

5) Approbation du compte administratif du budget principal

En l'absence de Monsieur le Maire

Madame Michele Bettwy expose que le compte administratif 2024 du budget principal se résume par section comme suit :

<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	168 341.84 €
Dépenses	194 373.83 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	319 957.80 €
Résultats de l'exercice	293 925.81 €

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2025.

<u>Résultat de la section d'investissement</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	- €
Dépenses	187 209.54 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	174 448.42 €
Résultats de l'exercice	- 12 761.12 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

<u>Restes à réaliser</u>	<u>Budget principal</u>
Recettes	- €
Dépenses	26 327.78 €

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

6) Affectation des résultats

Monsieur le maire expose qu'après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, les résultats sont affectés par le conseil municipal dans le budget primitif 2024. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal sont les suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	293 925.81 €
Résultat de la section d'investissement	- 12 761.12 €
Restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 - Dépenses d'investissement	26 327.78 €
Restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 - Recettes d'investissement	- €

L'affectation des résultats 2024 du budget principal est proposée comme suit :

Recettes de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	254 836.91 €
Recettes d'investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	39 088.90 €
Dépenses d'investissement	
Déficit d'investissement reporté (001)	- 39 088.90 €

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

7) Fixation des taux des impôts directs locaux de la commune

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget primitif du budget principal est construit sur l'hypothèse d'une stabilité des taux des impôts perçus par la commune.

Il est donc proposé de retenir des taux identiques à ceux de l'exercice 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **FIXER** les taux des impôts directs de la commune comme suit :

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2025.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,35%	29,35%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67,06%	67,06%
Taxe d'habitation	11,19%	11,19%

8) Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

Monsieur le maire expose au conseil municipal les propositions budgétaires 2025 du budget principal.

Il convient désormais d'approuver le budget primitif 2025 du budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

	Budget principal	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	418 713.91 €	546 710.07 €
Dépenses	418 713.91 €	546 710.07 €

VU les articles L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Après concertation le conseil vote et approuve à l'unanimité la délibération.

Questions diverses :

L'appartement 17 bis a une option de location pour avril.
Nous le remeublerons et installerons toutes les commodités pour un logement meublé.

La date du prochain conseil est prévue le 06 mai 18h00.

La séance est levée à 19h30

Prémillieu le 18 mars 2025

Le Maire
Pascal TORRION

Secrétaire de séance
Paulo Brigida

